

<https://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-PCEA-du-27-juin-2019.html>



CAP des PCEA du 27 juin 2019

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -



Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La [CAP](#) s'est tenue le 27 juin 2019.

Les élu.e.s SNETAP-[FSU](#) ont tenu à faire part de leur mécontentement sur le déroulement des CAP depuis janvier 2019 - déclaration liminaire sur le site du SNETAP-FSU.

Déclaration liminaire SNETAP FSU-[CGT](#) AGRI

CAP [PCEA](#) juin 2019

A ce jour, beaucoup de dossiers de la mobilité ne sont toujours pas traités. Nous ne ferons pas l'affront de développer à nouveau les griefs avancés à l'issue du deuxième tour, mais de trop nombreux collègues sont toujours en attente d'une réponse ou d'une affectation. C'est inédit et inadmissible !

Ces difficultés de fonctionnement s'ajoutent à un contexte général alarmant qui aura des conséquences sur le climat social des établissements, en impactant nos collègues et en hypothéquant le bon déroulement de la rentrée scolaire.

C'est d'autant plus inquiétant que le projet de réforme des attributions des CAP portera atteinte au dialogue social et au traitement des dossiers des collègues.

Concernant la classe exceptionnelle, 120 collègues ont obtenu cet avancement :

Pour le Vivier 1 = 8 ;

Vivier 2 = 87 ;

Vivier 3 = 25.

Pour l'échelon spécial : 18 collègues sont concernés.

Vivier 1 = 3 ;

Vivier 2 = 10 ;

Vivier 3 = 5.

Les collègues bénéficiant d'un avancement vont être informés individuellement par les élu.e.s SNETAP-FSU. Ils connaîtront ainsi la date d'effet financier du passage au grade de la classe exceptionnelle.

Les collègues ayant fait un dossier et ne recevant pas de courriel n'ont à priori pas été promus. N'hésitez pas à prendre contact avec les élus SNETAP FSU-CGT AGRI.

Mouvement rentrée 2019

Malgré les trois CAP PCEA qui se sont tenues de janvier à mai, le mouvement n'est toujours pas finalisé. Il reste de nombreuses situations non stabilisées. Les élu.e.s SNETAP FSU-CGT AGRI ont dénoncé cette manière de faire qui n'est pas tolérable et qui met les collègues dans des situations compliquées et pénibles. Une vingtaine de cas individuels ont été abordés mais certains restent encore en attente de réponse de l'administration.

Sur un de ces cas, le SNETAP FSU-CGT AGRI a défendu une proposition que l'administration n'a pas voulu retenir. La présidente de la CAP a donc mis au vote la décision.

Parmi les organisations syndicales présentes, seul l'intersyndicale SNETAP FSU-CGT AGRI a voté contre la proposition de l'administration ce qui n'a pas été suffisant pour aller à l'arbitrage du Ministre que nous demandions.

Vos élu.es SNETAP-FSU/CGT-Agri